Etablissement d'enseignement supérieur public réputé avoir satisfait à l'obligation de certification QUALIOPI

### **MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION**

Dans le cas d'un paiement à titre individuel pour les personnes

ne souhaitant ou ne pouvant pas utiliser leur compte personnel de formation Pour toute question relative au CPF Compte Personnel de Formation, merci de nous consulter

Par virement Virement sur compte bancaire : RIB EN PAGE 2 ci-après

A l'ordre de la Par chèque

Université de Perpignan Via Domitia

SFCA Bâtiment Z **Régie SFCA UPVD** 

52 Avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9

Bn espèces Règlement en espèces sur place uniquement au SFCA-bât Z

#### 1 SEUL & UNIQUE PAIEMENT

**PAIEMENTS** ≤ **250**€ <sup>2</sup>

Règlement le 1er octobre ou selon les indications du contrat de formation professionnelle

en indiquant la formation objet du paiement

#### **PAIEMENTS**

entre

250€ et 400€

## 2 PAIEMENTS ECHELONNES

Règlement les 1<sup>er</sup> octobre et novembre

ou selon les indications du contrat de formation professionnelle

en indiquant la formation objet du paiement

#### **4 PAIEMENTS ECHELONNES**

**PAIEMENTS** > 400€

Règlement en 4 échéances, les 1<sup>ers</sup> octobre, novembre, février et mars ou selon les indications du contrat de formation professionnelle en

indiquant la formation objet du paiement

Université de Perpignan Via Domitia

Service formation continue et alternance

9 52 avenue Paul Alduy - Bâtiment Z, 1er étage 66860 PERPIGNAN Cedex 9

N° déclaration d'activité : 91 66 PO 83266 📞 04.30.19.81.41 🖂 sfc@univ-perp.fr



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En vertu des articles L6353-3 et Article L6353-6 du code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un paiement unique est également possible pour des frais de formation supérieur à 250€



#### **COORDONNEES BANCAIRES**

# du Service de la Formation Continue et de l'Alternance de l'UNIVERSITE de PERPIGNAN Via Domitia

IBAN (International Bank Account Number): FR76 1007 1660 0000 0010 0842 501

Titulaire du compte: REGIE Service Formation Continue et

Alternance -

UNIVERSITE DE PERPIGNAN

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex

BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1

(appelé également code SWIFT):

Nom et adresse de la banque si nécessaire TRESOR PUBLIC

Trésorerie Générale des Pyrénées Orientales

Square Arago – 66950 Perpignan

Merci d'indiquer en communication les éléments suivants :

SFCA / NOM et prénom du ou de la stagiaire / Formation \*

\* Acronyme de la formation ou VAE pour une Validation des Acquis de l'Expérience

#### TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...

Identifiant national de compte bancaire - RIB										
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB		Domiciliation					
10071	66000	00001008425	01		TPPERPIGNAN					
Identifiant international de compte hancaire - IRAN										

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)										
BIC (Bank Indentifier Code)										
FR76	1007	1660	0000	0010	0842	501		TRPUFRP1		

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE SERVICE FORMATION CONTINUEALTERNANCE UNIVERSITE PERPIGNAN

Université de Perpignan Via Domitia

Service formation continue et alternance

52 avenue Paul Alduy - Bâtiment Z, 1er étage 66860 PERPIGNAN Cedex 9

N° déclaration d'activité : 91 66 PO 83266 **♦** 04.30.19.81.41 ⊠ sfc@univ-perp.fr

